



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 19 février 2018, à 20h00 à l'hôtel de ville de Boucherville, 500, rue de la Rivière-aux-Pins. Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

**SONT PRÉSENTS :**

M. Jean Martel, maire

M<sup>me</sup> Isabelle Bleau, conseillère

M. Raouf Absi, conseiller

M<sup>me</sup> Josée Bissonnette, conseillère

M<sup>me</sup> Anne Barabé, conseillère

M. François Desmarais, conseiller

M<sup>me</sup> Magalie Queval, conseillère

M<sup>me</sup> Jacqueline Boubane, conseillère

M<sup>me</sup> Lise Roy, conseillère

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

M<sup>me</sup> Marie-Pier Lamarche, greffière

M. Roger Maisonneuve, directeur général

**Ouverture de la séance et moment de réflexion**

---

... Après un moment de réflexion, monsieur le maire, Jean Martel, ouvre la séance à 20h.

**Période de questions**

---

La parole est accordée au public:

- M. Clément Perreault: Zone scolaire Mortagne, vitesse 50 km en dehors de la période scolaire.
- M. Rémi Tremblay: Comité citoyens sécurité ferroviaire Rive-Sud - déplacement voie ferrée.  
Tondeuses à gazon, à essence.
- M. Daniel Galarneau: Comité citoyens sécurité ferroviaire Rive-Sud - port de Contrecoeur - délégation municipale.

Demande d'un comité sur le sujet.

180219-1

**Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que déjà soumis en ajoutant le point 13.1 *Accord de principe du conseil municipal à l'implantation d'une maison de naissances à Boucherville* et en reportant le point 10.9 *Fourniture des croisières fluviales - été 2018*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180219-2

**Approbation du procès-verbal du 22 janvier 2018**

---

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2018 tenue par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Avis de motion**

---

180219-01

**Avis de motion pour l'aménagement d'un sentier piétonnier dans le parc de la Futaie (P-14-PA-07-A)**

---

Mme La conseillère Lise Roy donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement ordonnant l'aménagement d'un sentier piétonnier dans le parc de la Futaie et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt.

180219-02

**Avis de motion pour des travaux de resurfaçage de diverses rues (P-17-AM-33)**

---

Mme La conseillère Josée Bissonnette donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement ordonnant des travaux de resurfaçage de diverses rues et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt.

**Adoption de règlements**

---

180219-3

**Deuxième projet de règlement 1414-601 - autorisation d'un stationnement public sur le site du 6, rue De Muy**

---

Il est proposé d'adopter le second projet de règlement 1414-601 -

*Règlement modifiant les dispositions du règlement d'urbanisme numéro 1414 afin:*

- d'agrandir la zone C-12 (252) à même une partie de la zone R-22 (206);
- de soustraire les établissements occupés par des usages du groupe commerce de l'obligation de fournir des cases de stationnement dans les zones C-12 (201), C-12 (252), C-12 (253) et C-12 (257);
- D'autoriser les usages du groupe communautaire 1 dans la zone C-12 (252).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180219-4

**Règlement 1682-4 - débarcadère au 657, boulevard Marie-Victorin**

---

CONSIDÉRANT l'avis de motion présenté et le projet de règlement adopté le 22 janvier 2018.

Il est proposé d'adopter le règlement 1682-4 - *Règlement modifiant de nouveau le règlement 1682 concernant l'aménagement de débarcadères sur les propriétés privées et remplaçant le règlement 1243 afin d'y ajouter le 657 Marie-Victorin.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180219-5

**Règlement 2018-279 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Boucherville et remplaçant le règlement 2014-215**

---

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par M. Jean Martel, maire, le 22 janvier 2018;

CONSIDÉRANT le projet de règlement présenté par M. Jean Martel, maire, le 22 janvier 2018 et adopté à la même date;

CONSIDÉRANT l'avis public publié, conformément à la loi, dans le journal La Relève le 6 février 2018.

Il est proposé d'adopter le règlement 2018-279 - *Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Boucherville et remplaçant le règlement 2014-215.*

Que copie certifiée conforme de ce règlement soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180219-6

**Règlement 2018-280 ordonnant la démolition du bâtiment et l'aménagement d'un stationnement au 6 rue De Muy et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 398 527 \$**

---

CONSIDÉRANT l'avis de motion présenté et le projet de règlement adopté le 22 janvier 2018.

Il est proposé d'adopter le règlement 2018-280 - *Règlement ordonnant la démolition du bâtiment et l'aménagement d'un stationnement au 6 rue De Muy et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 398 527 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180219-7

**Projet de règlement 2018-281 - Règlement ordonnant l'aménagement d'un sentier piétonnier dans le parc de la Futaie et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 799 857 \$**

---

Il est proposé d'adopter le projet de règlement 2018-281 *Règlement ordonnant l'aménagement d'un sentier piétonnier dans le parc de la Futaie et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 799 857 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180219-8

**Projet de règlement 2018-282 - Règlement ordonnant des travaux de resurfaçage de diverses rues et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 320 000 \$**

---

Il est proposé d'adopter le projet de règlement 2018-282 - *Règlement ordonnant des travaux de resurfaçage de diverses rues et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 320 000 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Rapports et résolutions des comités et commissions**

---

180219-9

**Demande site du patrimoine présentée au CCU du 31 janvier 2018**

---

Il est proposé d'entériner la recommandation U2018-010 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 31 janvier 2018 et d'approuver :

Partiellement, la demande numéro 2017-70258 pour remplacer les portes et les fenêtres et changer la couleur de certaines moulurations et des perrons de l'immeuble situé au 51, rue De Grandpré, le tout en

considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-010 du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*M. Martel quitte son siège pour ce point puisque cette demande vise son voisin. Mme Jacqueline Boubane assure la présidence.*

180219-10

**Demande site du patrimoine présentée au CCU du  
31 janvier 2018**

---

Il est proposé d'entériner la recommandation U2018-011 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 31 janvier 2018 et d'approuver :

La demande numéro 2017-70240 pour construire une véranda et un mur écran dissimulant une bouteille à gaz d'un immeuble situé au 515, rue Notre-Dame, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2018-011 du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*M. Martel reprend son siège et la présidence. Mme Boubane reprend son siège.*

180219-11

**Demandes de PIIA présentées au CCU du  
31 janvier 2018**

---

Il est proposé d'entériner les recommandations U2018-004, U2018-005, U2018-006, U2018-007 et U2018-008 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 31 janvier 2018 et d'approuver :

1. Partiellement la demande de PIIA numéro 2017-70261 pour autoriser des modifications aux façades du bâtiment situé au 1165, rue Volta, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-004;
2. La recommandation U2018-005 de report de la demande de PIIA numéro 2017-70259 pour la résidence située au 591, rue De Bienville;
3. La demande de PIIA numéro 2017-70262 pour autoriser le remplacement de la mansarde du bâtiment situé au 900, boulevard du Fort-Saint-Louis, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-006;
4. La demande de PIIA numéro 2017-70245 pour autoriser des modifications à l'aménagement paysager de la propriété située au 1235, rue Nobel, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-007;
5. La demande de PIIA numéro 2017-70246 pour autoriser l'agrandissement du bâtiment et le réaménagement du stationnement de l'immeuble situé au 556 est reportée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180219-12

**Nomination membres du CCU - recommandation des membres du CCU**

---

Il est proposé:

De nommer mesdames Karine Durocher et Valérie Robert-Turcotte pour un mandat de deux (2) ans du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019 afin de pourvoir deux (2) postes vacants.

De nommer madame Gabrielle-Anne Reid pour un mandat d'un (1) an du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 afin de pourvoir au dernier poste vacant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180219-13

**Modification résolution 180122-18**

---

Il est proposé de modifier le deuxième paragraphe du corps de la recommandation 180122-18 afin de remplacer U2017-110 par U2017-117.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180219-14

**Procès-verbal Comité des citoyens du district 1**

---

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du comité des citoyens du district no 1 (Marie-Victorin) - réunion du 13 septembre 2017.

180219-15

**Procès-verbal rencontre du secrétariat à la participation citoyenne - 13 septembre 2017**

---

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du secrétariat à la participation citoyenne - réunion du 13 septembre 2017.

180219-16

**Procès-verbal de la Commission de la vie communautaire, de la culture et des sports - réunion du 18 janvier 2018**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction générale daté du 3 janvier 2018.

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la Commission de la vie communautaire, de la culture et des sports - réunion du 18 janvier 2018 et approuve les recommandations suivantes:

1. La recommandation 2018-01 à l'effet que le mandat de la galerie du Café centre d'art se limite aux artistes du Québec, à l'exception de projets spéciaux;

2. La recommandation 2018-02 à l'effet de donner suite aux demandes d'appui financier suivantes:
  - Société d'histoire des Îles-Percées de Boucherville, 1 500 \$;
  - Ressources Alternatives Rive-Sud, 1 500 \$;
  - Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec), 9 500 \$;
  - Courses thématiques, 2 500 \$;
  - Nova Patinage synchronisé, 7 000 \$ (au prorata du nombre de résidents);
  - Club de soccer de Boucherville, 13 162 \$.
3. La recommandation 2018-03 relative à l'artiste retenu pour la soirée des bénévoles;
4. La recommandation 2018-04 à l'effet de reconnaître la Coop Aide Rive-Sud comme organisme humanitaire régional (H3);
5. La recommandation 2018-05 à l'effet de reconnaître la Maison Gilles-Carle comme organisme humanitaire régional (H3);
6. La recommandation 2018-06 à l'effet de radier les dossiers présenté de la liste des comptes à recevoir;
7. La recommandation 2018-07 à l'effet d'offrir les services présenté à la Fondation Source bleue dans le cadre de leur marche;
8. La recommandation 2018-08 à l'effet de ne pas financer les stages académiques à l'étranger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180219-17

**Recommandation CD1-29 du comité des citoyens du district électoral no 1 (Marie-Victorin)**

---

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la démarche participative mise de l'avant par le conseil municipal, celui-ci s'est engagé politiquement à se prononcer sur les projets de résolutions proposés par les comités de participation citoyenne;

CONSIDÉRANT la recommandation CD1-29 soumise par le comité des citoyens du district électoral no 1 (Pierre-Viger) datée du 21 juin 2017 à l'effet de préserver comme patrimoine immatériel bouchervillois les couchers de soleil face à la rive villageoise.

Il est proposé:

1. Que le conseil municipal prenne acte de la recommandation de la CD1-29 du comité des citoyens du district électoral no 1 (Marie-Victorin);
2. Que la recommandation CD1-29 soit transmise à la SEPAQ afin que ces derniers puissent l'analyser et y donner suite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **Demandes de dérogation mineure**

---

*M. Jean Martel invite les citoyens intéressés à se faire entendre sur les demandes de dérogations mineures.*

*M. Martel se retire pour ce point et Mme Boubane assume la présidence.*

180219-18

### **Demande de dérogation mineure: implantation d'une véranda, d'une bouteille à gaz et d'un mur écran – 515 rue Notre-Dame**

---

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2017-70239;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2018-012;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 30 janvier 2018 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet.

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2017-70239 à l'égard de l'immeuble situé au 515, rue Notre-Dame sur le lot 1 908 983 du cadastre du Québec déposée le 10 novembre 2017 qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour permettre :

- un empiètement de la véranda de 0,8 mètre dans la marge de recul;
- la présence d'une bouteille à gaz et d'un mur écran de 1,5 mètre de hauteur dans la marge de recul à 1 mètre de la limite avant de l'emplacement.

Le tout selon la recommandation U2018-012 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par Denis Ayotte, arpenteur-géomètre, daté du 8 novembre 2017, reçu le 10 novembre 2017;
- Élévations de la véranda avec une toiture à 2 versants, Option 2 modifiée, préparées en janvier 2018 par Solarium Espace de vie, reçues le 19 janvier 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*M. Martel reprend son siège et la présidence. Mme Boubane reprend son siège.*

180219-19

### **Demande de dérogation mineure: marge de recul, café-terrasse, stationnement et aménagement paysager - 556 boul. de Mortagne**

---



CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure no 2017-70247;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 30 janvier 2018 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT que M. le maire Jean Martel a invité les citoyens à se faire entendre sur la présente dérogation;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet.

Il est proposé de reporter la demande de dérogation mineure n°2017 70247 à l'égard de l'immeuble situé au 556, boulevard de Mortagne sur le lot 2 509 171 du cadastre du Québec déposée le 14 novembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180219-20

**Demande de dérogation mineure: marge latérale –  
186 rue Marquis-De Tracy**

---

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2017-70253;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2018-003;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 30 janvier 2018 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet.

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure n°2017-70253 à l'égard de l'immeuble situé au 186, rue Marquis-De Tracy sur le lot 2 276 227 du cadastre du Québec déposée le 21 novembre 2017 qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour permettre la présence de la corniche à 0,50 mètre de la limite latérale.

Le tout selon la recommandation U2018-003 du CCU.

Tel que présenté dans le certificat de localisation, signé et scellé par Sébastien Rheault, déposé le 21 novembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Administration et finances**

---

**Effectifs et embauche**

---

180219-21

**Approbation du rapport d'effectifs**

---

Il est proposé d'approuver le rapport d'effectifs pour la période de janvier 2018 préparé par la directrice des ressources humaines de la Ville et daté du 7 février 2018;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180219-22

**Lettre d'entente 2018-02 : Prolongation – Chargé(e) de projet - environnement (foresterie urbaine) (poste temporaire)**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction des ressources humaines daté du 31 janvier 2018.

Il est proposé:

1. D'approuver la lettre d'entente intervenue entre les représentants de la Ville et les Syndicats regroupés des employés municipaux, Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 306 (employés de bureau, techniciens et professionnels), prévoyant la prolongation de l'affectation temporaire du chargé de projet - environnement (foresterie urbaine) et ce, pour la durée requise afin de compléter les travaux dans le cadre du plan d'action de lutte contre l'agrile du frêne, sous la responsabilité de la Direction de l'urbanisme et de l'environnement.
2. D'autoriser le maire, la greffière, la directrice et la conseillère de la Direction des ressources humaines à signer la lettre d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180219-23

**Embauche temporaire - Conseillère à la participation citoyenne**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction des ressources humaines daté du 31 janvier 2018.

Il est proposé de procéder à l'embauche temporaire de madame Amélie Giguère à la fonction de conseillère à la participation citoyenne à la Direction de la participation citoyenne, des communications et des relations publiques, et ce, pour la période requise pour le remplacement à durée indéterminée de la titulaire en poste, le tout conformément aux conditions prévues au présent rapport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180219-24

**Révision de l'échelle salariale des emplois saisonniers  
2018**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction des ressources humaines daté du 3 février 2018.

Il est proposé d'approuver les modifications apportées à l'échelle salariale des emplois saisonniers 2018 pour l'ensemble des classes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Listes de chèques et virements budgétaires**

---

180219-25

**Listes de chèques**

---

Il est proposé :

1° D'approuver la liste de chèques suivante préparée par la Direction des finances de la Ville soit :

1. Liste de chèques numéros 179416 à 179624 inclusivement;
2. Liste de chèques numéros 179625 à 179718 inclusivement;
3. Liste de chèques numéros 179719 à 179842 inclusivement;
4. Liste de chèques numéros 179843 à 180002 inclusivement.

2° D'autoriser le trésorier de la ville ou l'assistant-trésorier à donner suite à présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180219-26

**Listes de virements budgétaires**

---

Il est proposé:

1. D'approuver les listes détaillées des virements budgétaires suivantes:

Liste détaillée des virements budgétaires 2018  
au 13 février 2018

Écritures 4692 à 4709

2. D'autoriser la Direction des finances de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Dépôt du rapport prévu au règlement de délégation  
2007-73**

---

Le conseil municipal prend acte du dépôt des rapports indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels par les différents directeurs de direction et ce, pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2018 le tout conformément à l'article 8 du règlement de délégation numéro 2007-73 et ses amendements.

180219-27

**Ruisseau Sabrevois - stabilisation de berges et  
aménagement de seuils - demande de délégation**

---

CONSIDÉRANT que le conseil d'agglomération a compétence en matière de cours d'eau pour le territoire de l'agglomération de Longueuil;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville souhaite réaliser des travaux d'aménagement dans le ruisseau Sabrevois;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville a déjà réalisé les études, concepts et autres étapes préalables aux travaux;

CONSIDÉRANT l'article 108 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. chapitre C-47.1) qui prévoit la possibilité pour le conseil d'agglomération de déléguer certaines compétences à une municipalité liée;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement daté du 1<sup>er</sup> février 2018.

Il est proposé :

1. Que la Ville de Boucherville demande à l'agglomération de Longueuil de lui déléguer, temporairement, la compétence relative à des travaux d'aménagements en berges et dans le littoral du ruisseau Sabrevois;
2. Qu'une entente à cet effet soit conclue avec l'agglomération de Longueuil et que le directeur général soit autorisé à signer l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180219-28

**Ruisseau Sabrevois - stabilisation de berges et  
aménagement de seuils - demande d'autorisation  
environnementale**

---

CONSIDÉRANT la nécessité d'intervention pour stabiliser des berges affectées par le phénomène d'érosion en bordure du ruisseau Sabrevois;

CONSIDÉRANT les concepts d'aménagement de stabilisation de berges

et d'implantation de deux seuils proposés par la firme Écogénie;

CONSIDÉRANT que les travaux seront réalisés dans la rive du ruisseau Sabrevois et qu'il est nécessaire d'obtenir un certificat d'autorisation environnementale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement daté du 1<sup>er</sup> février 2018.

Il est proposé:

1. D'autoriser la Direction de l'urbanisme et de l'environnement à soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) une demande d'autorisation environnementale en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE);
2. De nommer M. Daniel Drouin, chef du Service de l'environnement à titre de signataire de la demande d'autorisation environnementale;
3. De verser au ministre des Finances les sommes nécessaires pour le traitement de la demande d'autorisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180219-29

**Demande d'autorisation CPTAQ - Gazoduc TQM -  
Transcanada Pipelines Ltd - travaux d'entretien**

---

CONSIDÉRANT que le document du Groupe UDA déposé le 19 janvier 2018 consiste à appuyer une demande d'autorisation d'utilisation à des fins autres qu'agricoles à la CPTAQ pour la réalisation de travaux d'entretien de la conduite de gaz naturel;

CONSIDÉRANT que la demande vise l'autorisation de circuler et d'utiliser des superficies approximatives d'environ 1 hectare sur une partie des lots 1 912 088, 1 912 205 et 1 912 743 du cadastre officiel du Québec afin de réaliser des travaux d'entretien;

CONSIDÉRANT que les superficies visées par la demande se situent en zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT que l'usage projeté est conforme au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil, au Règlement de contrôle intérimaire de l'agglomération de Longueuil et au Règlement d'urbanisme n° 1414 de la ville de Boucherville;

CONSIDÉRANT que l'usage projeté est temporaire pour la période d'inspection et de réparation d'une partie du réseau de gaz naturel à l'endroit visé;

CONSIDÉRANT qu'aucun autre emplacement ne comporte les mêmes

caractéristiques pouvant constituer une alternative face aux activités d'entretien de cette partie de réseau de gaz naturel, et ce, ailleurs dans la ville de Boucherville et dans la zone agricole;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux intentions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles puisqu'il n'affecte pas le potentiel agricole des terrains avoisinants et ne contraint pas le développement des activités agricoles à venir;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères de décision prévus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT que le lot visé par les travaux fait partie d'un bail agricole et que le mandataire a obtenu l'autorisation du locataire des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que Gazoduc TQM et Transcanada Pipelines Ltd s'engagent à remettre en état de culture les superficies afin qu'elles retrouvent leurs caractéristiques antérieures aux travaux;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement daté du 2 février 2018.

Il est proposé :

1. D'appuyer la demande datée du 19 janvier 2018 du Groupe UDA auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'autorisation d'utiliser à une autre fin que l'agriculture, de façon temporaire, une partie des lots 1 912 088, 1 912 205 et 1 912 743 sur une superficie totale d'un hectare du cadastre officiel du Québec;
2. D'autoriser Gazoduc TQM et Transcanada Pipelines Ltd à circuler sur le lot 1 912 743 et d'y utiliser une superficie de 3 000 mètres carrés pour de l'entreposage de sol et de matériel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Formation Éthique et déontologie en matière municipale - rapport**

---

Le conseil municipal prend acte du dépôt par la greffière du rapport relatif à la formation éthique et déontologie en matière municipale.

180219-30

**Travaux d'abattage d'arbres dans le boisé Du Tremblay - soutien à Nature-Action Québec**

---

CONSIDÉRANT que la mise en place et l'entretien des sentiers sont cohérents avec des objectifs de l'Agenda 21 (plan de développement durable) de Boucherville;

CONSIDÉRANT l'utilisation des sentiers depuis leur inauguration en octobre 2016;

CONSIDÉRANT que Nature-Action Québec et la Ville de Boucherville sont partenaires depuis plusieurs années dans la protection et la mise en valeur du boisé Du Tremblay;

CONSIDÉRANT l'évolution de l'infestation par l'agrile du frêne dans le boisé Du Tremblay et la nécessité d'intervenir rapidement pour abattre les arbres présentant des risques pour les utilisateurs du sentier;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement daté du 13 février 2018.

Il est proposé d'accorder une aide à l'organisme Nature-Action Québec par la prise en charge des abattages d'arbres à même un contrat municipal pour des travaux d'abattage en boisés urbains sur le territoire de Boucherville (SP-17-41). Ces travaux devront être réalisés avant la mi-mars et devront se limiter aux milieux terrestres. De plus, ce soutien est conditionnel à la disponibilité des fonds dans le contrat, pour un maximum de 20 000 \$, et à la disponibilité du mandataire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **Soumissions, adjudications de contrats et mandats**

---

180219-31

#### **Annulation - Adjudication d'un mandat de services professionnels pour un bâtiment au parc Elie-Saab 2 (P-12-BA-04-B)**

---

CONSIDÉRANT la résolution 171211-23 pour le mandat de services professionnels pour un bâtiment au parc Elie-Saab 2 (P-12-BA-04-B);

CONSIDÉRANT qu'il s'avère que la surveillance proposée ne répond pas au devis.

Il est proposé d'annuler le mandat à Eric Painchaud, architecte, et associés inc. du montant total de 103 477,50 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180219-32

#### **Annulation - Adjudication d'un mandat de services professionnels pour un bâtiment au parc Elie-Saab 2 (P-12-BA-04-C)**

---

Il est proposé de ne retenir aucune des soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres P-12-BA-04-C puisse qu'aucune n'est conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180219-33

**Reconduction du contrat pour la location du local pour entreposage d'équipements motorisés et de matériel (SP-15-02)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour la location de local pour entreposage d'équipements motorisés et de matériel;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction des travaux publics et des approvisionnements daté du 30 janvier 2018 sur le sujet.

Il est proposé de reconduire pour une année, le contrat SP-15-02, pour la location du local pour entreposage d'équipements motorisés et de matériel à 400 1451 CANADA inc., pour un montant de 71 454,94 \$ taxes incluses, plus une indexation au prix de la consommation pour l'année 2018, tel que prévu au contrat, le tout en conformité avec l'article 9 du cahier des charges administratives particulières de la soumission SP-15-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180219-34

**Reconduction du contrat pour l'entretien et gestion des ouvrages d'interception et transport des eaux usées (SP-15-08)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour l'entretien et gestion des ouvrages d'interception et transport des eaux usées;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction des travaux publics et des approvisionnements daté du 30 janvier 2018 sur le sujet.

Il est proposé de reconduire pour une année, le contrat SP-15-08, pour l'entretien et gestion des ouvrages d'interception et transport des eaux usées à SIMO MANAGEMENT inc., pour un montant de 49 439,25 \$ taxes incluses, le tout en conformité avec l'article 4 du cahier des charges administratives particulières de la soumission SP-15-08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180219-35

**Reconduction du contrat pour la coupe des hautes herbes des fossés sur le territoire de la ville de Boucherville (SP-15-33)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour la coupe des hautes herbes des fossés sur le territoire de la ville de Boucherville;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction des travaux publics et des approvisionnements datée du 30 janvier 2018 sur le sujet.



Il est proposé de reconduire pour une année, le contrat SP-15-33, pour les travaux pour la coupe des hautes herbes des fossés sur le territoire de la ville de Boucherville à LES ENTREPRISES PHILIPPE DAIGNEAULT inc., pour un montant de 26 323,81 \$ taxes incluses, le tout en conformité avec l'article 15 du cahier des charges administratives particulières de la soumission SP-15-33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180219-36

**Reconduction du contrat pour les travaux d'application et de fourniture de peinture pour le marquage transversale et autres types de travaux de marquage sur chaussée (SP-16-02)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour les travaux d'application et de fourniture de peinture pour le marquage transversale et autres types de travaux de marquage sur chaussée;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction des travaux publics et des approvisionnements daté du 30 janvier sur le sujet.

Il est proposé de reconduire pour une année, le contrat SP-16-02, pour les travaux d'application et de fourniture de peinture pour le marquage transversale et autres types de travaux de marquage sur chaussée à MARQUAGE SIGNALISATION RIVE-SUD BA inc., pour un montant de 69 062,03 \$ taxes incluses, le tout en conformité avec l'article 15 du cahier des charges administratives particulières de la soumission SP-16-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180219-37

**Reconduction du contrat pour les travaux de nettoyage, paillage et entretien de cuvettes d'arbres et d'arbustes dans le secteur Harmonie et du Boisé (SP-17-12)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour le nettoyage, paillage et entretien de cuvettes d'arbres et d'arbustes dans le secteur Harmonie et du Boisé ;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction des travaux publics et des approvisionnements daté du 31 janvier 2018 sur le sujet ;

Il est proposé de reconduire pour une première année, le contrat SP-17-12, pour le nettoyage, paillage et entretien de cuvettes d'arbres et d'arbustes dans le secteur Harmonie et du Boisé, à PAYSAGISTE RIVE-SUD Ltée, pour un montant de 46 823,57 \$ taxes incluses, le tout en conformité avec l'article 14 du cahier des charges administratives particulières de la soumission SP-17-12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180219-38

**Fournitures et opération d'une navette fluviale entre les îles et la Ville de Boucherville - été 2018**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction générale daté du 31 janvier 2018.

Il est proposé de reconduire le contrat pour la fourniture et l'opération d'une navette fluviale entre les îles et la Ville de Boucherville à Croisières Navark Inc. pour un montant de 116 843.34 \$ toutes taxes incluses, pour une deuxième année de reconduction, comme stipulé à l'article 2 du cahier des charges administratives particulières de l'appel d'offres SP-16-05, pour l'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Fourniture des croisières fluviales - été 2018**

---

Ce point est reporté.

**Ententes, conventions et contrats**

---

180219-39

**Reconduction de l'entente avec la Banque Nationale**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction des finances daté du 19 janvier 2018

Il est proposé:

De renouveler l'entente de services bancaires avec la Banque Nationale selon les termes et les conditions mentionnées à la lettre du 17 janvier 2018;

Que le trésorier soit autorisé à signer la reconduction de l'entente proposée par la Banque Nationale et l'utilisation de la marge de crédit de 8 millions de dollars en tout temps;

Que la durée de l'entente soit de trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> mars 2018 au 28 février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180219-40

**Acquisition - lot 5 987 690 du cadastre du Québec (Provigo)**

---

CONSIDÉRANT la résolution 170828-42 relative à l'offre de vente entre la ville de Boucherville et Propriétés Provigo limitée;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 2017-270 ordonnant

l'acquisition du lot 5 987 690 du cadastre du Québec et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 869 640\$ a reçu l'approbation des personnes habilitées à voter le 27 juin 2017 et du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 24 août 2017;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la direction du greffe daté du 2 février 2018.

Il est proposé:

1. D'acquérir de Propriétés Provigo le lot 5 987 690 du cadastre du Québec, le tout selon les conditions apparaissant à l'offre de vente;

La présente acquisition est faite pour la somme de 2 720 940.60\$ plus les taxes applicables.

2. D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer devant un notaire de l'étude Prud'homme Fontaine Dolan, s.e.n.c.r.l. tout document ou acte pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **Affaires diverses**

---

180219-41

#### **Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 22 février 2018**

---

CONSIDÉRANT l'article 61 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q. c. E 20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 février 2018;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance.

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

1. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-180222-2.1 à CA-180222-2.4;
2. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-180222-4.1 à CA-180222-4.3;
3. Favorable à l'adoption de la résolution apparaissant à article CA-180222-5.1;
4. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-180222-6.1 à CA-180222-6.14;
5. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-180222-8.1 à CA-180222-8.10.

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur

le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci ou son représentant est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou son représentant sont également autorisés à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180219-42

**Désignation du maire suppléant**

---

CONSIDÉRANT l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19).

Il est proposé de désigner M. Le conseiller François Desmarais à titre de maire suppléant de la Ville de Boucherville pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 30 avril 2018 et Mme La conseillère Josée Bissonnette à titre de mairesse suppléante pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Affaires nouvelles**

---

180219-43

**Accord de principe du conseil municipal à l'implantation d'une maison de naissances à Boucherville**

---

CONSIDÉRANT que la politique familiale officielle de la Ville de Boucherville préconise la création d'un milieu de vie propice à l'épanouissement des familles;

CONSIDÉRANT que l'accueil d'une maison de naissances sur le territoire de la Ville de Boucherville constituerait un apport important pour la famille et la vie communautaire Bouchervilloise;

CONSIDÉRANT qu'une maison de naissances à Boucherville permettrait de dispenser à la population de la Ville et de toute la région de nouveaux services complémentaires à ceux déjà offerts afin d'offrir le libre choix aux familles du lieu de naissance de leurs enfants;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville est avantageusement située pour l'établissement d'une telle maison de manière à optimiser les services assurant la protection de la santé de la mère et de l'enfant;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville de Boucherville juge important d'appuyer, dans la mesure de ses disponibilités, un tel projet puisqu'il s'inscrit naturellement dans son développement social et communautaire;

CONSIDÉRANT la résolution 100119-47.

Il est proposé :

1. D'intégrer le préambule de la présente résolution aux dispositifs de celle-ci pour en faire partie intégrante;
2. De manifester, de nouveau, l'intérêt de la Ville de Boucherville à l'établissement sur son territoire d'une maison de naissances dans la mesure où les normes applicables sont rencontrées;
3. De s'engager à étudier toute demande concrète d'appui qui pourrait être déposée devant le conseil municipal dans le cadre de l'établissement d'un tel projet, le tout selon les modalités à être déterminées ultérieurement;
4. De transmettre copie de la présente au ministre de la Santé et des Services sociaux, au CISSS de la Montérégie Est, à la députée de Montarville de même qu'à toute autre personne ou regroupement intéressé par la présente.

#### **Parole aux membres du conseil**

---

180219-44

#### **Levée de la séance**

---

Il est proposé de lever la présente séance à 21h12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Jean Martel, maire

---

Marie-Pier Lamarche, greffière